



CRECQ

Conseil régional de
l'environnement du
Centre-du-Québec

Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ

Des milieux naturels entre bonnes mains au Centre-du-Québec *Projet de préservation d'habitats forestiers exceptionnels*

Le 28 mars 2007. Dans le cadre du projet de préservation d'habitats forestiers exceptionnels, piloté par le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ), 20 propriétaires du Centre-du-Québec ont déjà signé une déclaration confirmant leur intention de préserver leur forêt et les conditions écologiques qu'on y retrouve, et au moins deux (2) autres signeront bientôt. Ensemble, ces propriétaires possèdent une superficie d'environ 210 hectares de forêts à grande valeur écologique. Le caractère exceptionnel de ces forêts provient soit de leur grande intégrité écologique, de la présence de plantes vulnérables, de peuplements forestiers rares ou d'un important potentiel pour des espèces fauniques rares ou vulnérables. Bien que la déclaration d'intention soit un engagement moral n'ayant pas de valeur légale, elle indique le niveau de sensibilisation plus élevé des propriétaires signataires.

Rappelons que les sites évalués dans le cadre de ce projet ont été identifiés avec l'aide du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) dans le cadre de travaux d'inventaire des écosystèmes forestiers exceptionnels du Sud québécois. Ces forêts, sélectionnées en raison de leur composition particulière, regorgent d'une grande diversité d'arbres et de plantes du Sud québécois comme les forêts de caryers, de chênes, d'ormes et de noyers. Au cours de l'été 2006, deux techniciennes du CRECQ, parfois accompagnées de botanistes spécialisés du MRNF, ont visité une trentaine de sites susceptibles d'abriter un habitat forestier exceptionnel.

Selon plusieurs critères écologiques et géographiques, les 14 meilleurs sites ont été retenus pour la campagne de sensibilisation des propriétaires. Ainsi, durant l'hiver 2007, un intervenant du CRECQ a rencontré personnellement les propriétaires concernés afin de les sensibiliser à une gestion durable de leur forêt.

« Lors de ces rencontres, les propriétaires ont témoigné de leur grande fierté à l'égard de leur forêt. Il s'agit généralement de gens proches de la nature qui profitent des bienfaits que leur procure leur forêt. Comme en témoignent les nombreuses déclarations d'intention recueillies, le projet a contribué à renforcer cette fierté et montre une fois de plus combien il est important d'informer, d'encourager et de soutenir les propriétaires dans la gestion durable de leur forêt en adoptant une approche personnalisée, franche, respectueuse et discrète », ajoute Éric Perreault, chargé de projet du CRECQ.

Chaque propriétaire signataire d'une déclaration d'intention recevra deux ou trois panneaux de signalisation afin d'afficher clairement sa volonté de préserver la qualité et l'intégrité de sa forêt.

L'ensemble de ce projet est supporté financièrement par le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet II). Précisons que ce programme du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) du Québec, est géré en région par la Conférence régionale des élus du Centre-du-Québec. La Direction de l'environnement et de la protection des forêts du MRNF a également apporté un soutien technique et scientifique important tout au cours de ce projet. Enfin, Développement des ressources humaines Canada, via le programme Placement Carrière-été, a permis l'embauche d'une étudiante affectée aux inventaires des forêts sélectionnées.

- 30 -

Source : Éric Perreault,
Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec
(819) 475-1048